

SAINT Lambert

MAGAZINE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE

infos

AVRIL 2021 - N° 99



SAINT-LAMBERT
LA-POTHERIE ■■■

S O M M A I R E

- 03 | Vie municipale
- 07 | GUIDE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE
- 11 | Vie de la commune
- 12 | Vie associative
- 16 | Agenda / Brèves

I N F O S

Mairie
4 rue Felix Pauger
49070 St Lambert-la-Potherie

Tél : 02 41 77 55 06
Fax : 02 41 77 51 56
communication@saintlambertlapotherie.fr
www.saintlambertlapotherie.fr

Directeur de la publication :
Corinne GROSSET, Maire
Tirage : 1 300 ex
Imprimé sur papier recyclé
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2021

Conception graphique et réalisation :
A4 éditions - 02 41 720 700

Photo de couverture : M. Poitou a proposé aux passants chaque jour du confinement, des photographies qu'il a pris, tel un calendrier de l'avent. Samedi 12 décembre, afin de célébrer la fin du confinement, il a exposé l'ensemble des photos. Succès garanti.

Édito

« Bien vivre ensemble »

Bien vivre ensemble dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une cohabitation de qualité. Un voisinage harmonieux qui favorise un sentiment de bien-être et de sécurité dans la commune.

Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire. Ce bulletin n'a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d'actions irresponsables ou malveillantes. Il a pour objet de rappeler quelques règles de bases pour « Bien vivre ensemble » afin que tous les Lambertoises et Lambertois de bonne volonté puissent s'y référer et améliorer si nécessaire leur citoyenneté quotidienne.

Mais lorsque certains oublient les règles élémentaires du savoir vivre ensemble, l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante. Vivre à St Lambert, ce n'est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu'ailleurs. Vivre à St Lambert, ce doit être l'obligation de respecter les personnes, les biens et de son environnement. Vivre à St Lambert, c'est mettre tout en œuvre pour que les enfants demain aient les bases de la citoyenneté.

Bien vivre ensemble, c'est aussi être acteur de son environnement, de sa commune, c'est participer à la vie de la cité. En écrivant ces quelques lignes, je pense naturellement à Violaine MOSSLER, conseillère municipale décédée subitement le 15 février dernier. Je salue son engagement auprès d'associations Lambertoises et son investissement au conseil municipal à partir de mars 2020.

Corinne GROSSET,
Maire



HOMMAGE à Violaine MOSSLER

Lundi 15 février, les membres du conseil municipal se sont réveillés avec la triste nouvelle du décès brutal de la conseillère municipale Violaine MOSSLER, âgée de 43 ans.

Originaire de la région lyonnaise, elle s'était installée sur la commune de Saint Lambert La Potherie à la suite de la mutation de son mari Fabrice, engagé au sein de l'Armée Française.

Pour Violaine, citoyenne et solidaire dans l'âme, s'investir dans la vie communale était une évidence. Elle avait donc très rapidement et avec aisance intégré l'Association Familles Rurales Anjou, association assurant la gestion du Centre de Loisirs de la commune. Son dynamisme et sa volonté d'agir pour les familles Lambertoises l'avaient naturellement amenée à en accepter le poste de Présidente quelques années plus tard.

Mais pour Violaine, cela n'était pas suffisant, elle pouvait, devait faire plus... c'est pourquoi, tous les ans les parents et enfants la retrouvaient avec plaisir, derrière les stands de la Fête des Ecoles Félix Pauger ou lors d'événements organisés par les associations de la commune.

En parallèle, elle avait à cœur de mener un parcours pro-

fessionnel dans lequel elle s'épanouirait ; après avoir assuré différentes missions au sein de la CCI d'Angers, de l'Interprofession des Vins de Loire et de la Mutualité Française, elle avait intégré en 2017 le pôle Végépolys.



C'est donc naturellement à Violaine que nous avons pensé pour rejoindre notre liste lors des élections municipales de mars 2020. Fidèle à ses valeurs, elle avait accepté, sans hésiter, pour contribuer à la vie communale. Elle siégeait dans les Commissions Urbanisme et Communication

Nous avons perdu une élue investie, énergique qui avait encore beaucoup de beaux projets à mener tant sur le plan personnel, professionnel et associatif.

Nos pensées vont bien évidemment à ses enfants, son mari, leurs familles et à leurs nombreux amis. Nous gardons le souvenir d'une jeune femme souriante, aimante, attentionnée et dévouée.

Les membres du conseil municipal

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Du 1^{er} au 28 février, vous avez eu la possibilité de répondre au questionnaire proposé par le CCAS. 288 questionnaires ont été complétés. Les données ont été recueillies et synthétisées ce mois de mars par les deux agents missionnés par le conseil municipal. Cette synthèse fera l'objet d'une présentation au CCAS et au conseil municipal. A partir de ces données, un groupe de travail constitué d'élus, des membres du CCAS et d'habitants concernés et volontaires se met au travail pour cibler et affiner les actions sociales de l'équipe municipale dans différents domaines : enfance, famille, aînés, handicap, logement, mobilité, emploi, outils de communication, etc. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes sur les actions menées et à mener. Vous serez informés par nos différents supports d'informations de nos décisions.

PROJET SOCIAL AUTOUR DU VILLAGE SÉNIORS

Dans le précédent Saint Lambert Info, le projet de village seniors vous avait été présenté.

Le permis de construire a été déposé en décembre dernier et prévoit la construction de 22 logements dont 15 à destination des personnes âgées ainsi qu'une salle de convivialité. Un groupe de travail constitué d'élus travaille au projet d'animation sociale proposé aux résidents et aux habitants de la commune. Le sujet a été abordé en conseil municipal le 8 mars dernier et le dossier de subvention déposé avant fin mars 2021.

Françoise DEROMMELAERE,
adjointe aux affaires sociales

COMMISSION COMMUNICATION

Le prochain bulletin portera le numéro 100. Le conseil souhaite marquer ce numéro spécial qui sera en partie dédié à la communication. Si vous avez un témoignage, une photo, un texte, une vidéo ou tout autre document qui pourraient agrémenter ce centième numéro de notre bulletin municipal, n'hésitez pas à nous en faire part, ce bulletin est le vôtre.

Malgré l'ambiance triste de ce début d'année, devenue insupportable avec la disparition de notre amie Violaine, l'équipe communication a souhaité faire perdurer la tradition du premier avril, à laquelle elle aurait sans nul doute adhééré. Quelques textes incongrus, voire déjantés sont peut-être cachés dans ce bulletin, à vous de mener l'enquête !

Jean-Marie BEAUMONT
conseiller délégué à la communication et à la vie économique

PROJET SITE INTERNET

Un petit groupe de Lambertois a été mis en place afin d'améliorer le site internet de la mairie. Une première étape a consisté à corriger les liens ou fautes sur les pages.

Nous allons maintenant travailler sur l'amélioration de certains menus pour plus de lisibilité, notamment la page association. Enfin, nous prévoyons d'ajouter des informations, photos ou toutes autres données qui auraient de l'intérêt pour la commune.

Vincent Dénécheau : Pilote projet, conseiller

PROJET ÉCONOMIE LOCALE

La commission communication ouvre un nouveau chantier, dédié à l'économie locale.

Le cahier des charges :

- Répertorier tous les professionnels ayant une activité basée sur notre commune,
- Communiquer vers les habitants sur les activités et les services
- Proposer un moyen pour mieux valoriser les professionnels au sein de notre communauté
- Mise en place fin année 2021

Dans la continuité de nos autres projets, si vous êtes intéressé par ce sujet, disposé à y consacrer un peu de votre temps, contactez-nous. Première réunion mi-avril

Pilote : Marie HUMEAU, conseillère

Pour nous contacter :
commission.communication@saintlambertlapotherie.fr
Site Internet ou secrétariat de mairie 02 41 77 55 06

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

A tous les âges, nous pouvons agir pour le BIEN VIVRE ENSEMBLE, il répond à quelques règles élémentaires : lorsque nous nous rendons au complexe sportif, sur les installations extérieures (terrain de foot, tennis, pétanque...) dans les salles municipales respectons les équipements mis à notre disposition, veillons à la propreté des lieux, éteignons la lumière lorsque nous quittons un endroit, ne laissons pas les portes ouvertes si le chauffage est en route... Autant de gestes qui, au quotidien, nous semblent évidents mais qui mis bout à bout nous font profiter d'installations pérennes en bon état et économisent l'énergie.

Christine PERDREAU
adjointe à la vie associative

COMMISSION JEUNESSE

Malgré la crise sanitaire et le couvre-feu, le Conseil Municipal d'Enfants parvient à maintenir une partie de ses rencontres. Lors de la dernière réunion, il a été décidé la mise en place de deux projets.

- Le premier est la conception d'une affiche explicative de l'hôtel à insectes réalisé en 2020 par le CME afin de découvrir quelle est l'utilité de cet hôtel à insectes, qui peut y être hébergé, ...
- Le deuxième est la mise en place sur la commune d'une action de « boîtes solidaires » en direction des personnes âgées. Les habitants seront invités à préparer une boîte avec un contenu sympathique, qui sera distribuée lors du premier tour des élections régionales le matin du 13 juin 2021. Le CME va réfléchir au contenu de cette boîte, aux lieux et horaires de dépôt, à la communication et la distribution de ces « boîtes solidaires ».

Le Conseil Municipal d'Enfants compte dès à présent sur votre future participation à cette action solidaire.

Thomas GILLET
conseiller délégué à la jeunesse

COMMISSION TRAVAUX

Différents travaux ont été engagés ces derniers mois : l'aménagement de sécurité du carrefour Aubriaie/Renoir d'un coût total de 23 120 € subventionné à hauteur de 3 457 € au titre des amendes de police, les entrées riveraines des Ecots ont également été réhabilitées. Ces travaux s'élèvent à un coût de 46 844 €. Enfin, vous l'avez peut-être constaté, l'ancien espace jeunes au 3 rue de l'Eglise a été démoli durant les vacances de février. Le coût total de l'opération est de 18 925 € (démolition et ravalement de façade)

Didier YOU
adjoint à la voirie et aux bâtiments



COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ETUDE CENTRE-BOURG : LA SITUATION SANITAIRE RETARDE SON APPROBATION

Afin de définir les perspectives d'évolution du centre bourg à l'horizon d'une vingtaine d'années, la commune a demandé, début 2019, une étude au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Celle-ci est en cours mais compte tenu de la situation sanitaire, elle n'a pas pu être présentée en commission urbanisme et à fortiori au conseil municipal.

Notre démarche est également de la présenter en réunion publique dès que ce sera possible. Des orientations seront soumises à l'approbation du conseil dès que le contexte sanitaire permettra la concertation préalable.

Henri VOISINE
adjoint à l'urbanisme



Vous pouvez retrouver l'intégralité des décisions prises en conseil municipal public sur le site internet de la commune à la page [vie-municipale/les-seances-du-conseil-municipal/](#)

COMITÉ CONSULTATIF LIAISONS DOUCES

APPORTEZ VOS IDÉES ET CONTRIBUEZ !

La nouvelle équipe municipale a lancé en janvier un Comité consultatif « Liaisons douces ». Une liaison douce concerne tout mode de déplacement non motorisé à vocation de loisirs (randonneurs, cyclistes, familles...), de trajets utilitaires (domicile-travail-écoles, accès aux commerces, au tramway, etc.).

L'objectif est d'interconnecter les différents sites de la commune (centre-bourg et au-delà) en créant un maillage cohérent du territoire et en améliorant la sécurité et les continuités de cheminements sans ruptures. Le sujet s'intègre à la réflexion globale d'aménagement du territoire angevin et notamment l'accessibilité au tramway qui arrivera bientôt à Belle-Beille/Patton.

A sa manière, la commune de St Lambert compte bien relever le défi de la Transition Ecologique, c'est pourquoi elle rejoint avec ce Comité consultatif la démarche initiée par ALM de participation avec l'ensemble des citoyens à la définition d'actions prioritaires à engager collectivement.

Apportez vos idées et contribuez ! Deux espaces vous sont proposés afin de permettre à la commune d'agir au plus près de vos attentes :

1) Randonnée pédestre : un groupe de bénévoles passionnés est déjà en route depuis plusieurs années et s'assure du développement, de l'entretien, et du balisage des chemins de randonnées. A noter pour très bientôt la création d'un nouveau sentier « Tour de St Lambert » qui ravira à n'en pas douter les petits et les grands !

2) Liaisons vélo, pistes cyclables : ce groupe reste à constituer pour définir les axes structurants : création d'une signalétique dédiée, liaisons vers Beaucozézé, Angers Patton, et autres sites angevins. Il s'agirait aussi de valoriser le riche réseau des petites routes de campagne en direction de Longuenée en Anjou, St Clément, Bécon, St Léger de Linières...

Vincent BROUARD, conseiller





Bien Vivre tous ensemble demande des efforts de la part de chacun : RESPECT, BON SENS, INTÉRÊT GÉNÉRAL...

Mais est-ce réellement de si gros efforts pour améliorer notre qualité de vie ? 



STATIONNEMENT

N'OUBLIEZ PAS, les trottoirs sont réservés aux piétons !

Pour vous stationner, respectez les emplacements réservés notamment ceux réservés aux personnes porteuses d'un handicap. Epargnez aux piétons les stationnement sauvages même pour « quelques minutes » comme par exemple aux abords de l'école.

Ce que l'on risque : une contravention de classe 4 (135€) et la mise en fourrière du véhicule.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se stationner sur les espaces verts. Ces espaces sont entretenus tous les jours par le service technique, merci de respecter leur travail !

CIRCULER en toute sécurité

Le savoir vivre ensemble, c'est aussi une conduite sécuritaire et responsable au sein de la commune et de ses abords.

Nos rues où co-circulent automobilistes, motocyclistes mais aussi piétons et cyclistes sont régies par le code de la route et ses obligations et cette réglementation est évidemment complétée par du bon sens tel que :

- Respecter les priorités à droite mais également faire preuve de prudence à leurs abords en réduisant la vitesse à l'approche et en augmentant la vigilance, même lorsque nous sommes « prioritaires », notamment sur celles jalonnant la rue des Landes.
- Respecter les limitations de vitesse, même si les principaux axes de la commune peuvent inciter à appuyer sur l'accélérateur, n'oublions pas les drames qui peuvent en découler ; une attention particulière doit être portée actuellement à la rue Felix Pauger qui, en raison des protocoles COVID, voit passer nombre d'élèves devant accéder à l'école par le portail situé sur cette rue, au dessus de la boulangerie.
- Respecter les sens de circulation dans les ronds-points, notamment celui de la Maison médicale (infraction sanctionnable d'une amende de 135€)
- Respecter les accès « Pompiers » ou « Entretien Espaces Verts ». Ces chemins, à vocation piétonnière pour la plupart, ne sont pas faits pour que chacun puisse se garer au plus près de son habitation.



ANIMAUX

VOUS AVEZ UN ANIMAL DE COMPAGNIE ?



→ Quelle sont les règles à respecter :

- Il est interdit de laisser vaquer ou abandonner vos animaux domestiques sur la voie publique. Ils doivent être promenés en laisse.

Un animal errant sur la voie publique qui ne pourrait être identifié sera capturé et amené aux ateliers municipaux avant envoi à la fourrière. Les frais d'intervention sur la base de 60€ pour la capture et 20€ par jour passé aux ateliers municipaux seront facturés au propriétaire de l'animal.

- Pensez également à ramasser leurs déjections canines, des distributeurs de sacs sont disponibles en différents points de la commune. L'accès aux aires de jeux et bacs à sable leurs est interdit.

• Pensez à le faire identifier

Le code Rural (article L212-10) prévoit en effet qu'un animal ne peut être cédé ou acquis (à titre onéreux ou gratuit), même entre particuliers, s'il n'est pas identifié (par un procédé agréé par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture).

Il s'agit en effet du seul moyen officiel de prouver l'existence d'un animal, ses origines, d'attester des soins qu'il a reçus et des informations le concernant. L'identification est à la charge du cédant.



Le service Filalapat est dédié aux animaux perdus, vus, trouvés. www.filalapat.fr/ ou à retrouver en application

VOUS AVEZ UN CHIEN SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DANGEREUX ?



→ Ils sont classés en 2 catégories :

chien de garde et de défense et chien d'attaque.

Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions. Une déclaration est obligatoire en mairie.

BRUITS



N'oubliez pas, VOUS AVEZ DES VOISINS !

Les bruits intenses et répétitifs comme les aboiements de chiens, la musique, les jeux bruyants, etc. à tout moment de la journée peuvent compromettre les relations avec vos voisins.

Ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont intenses et répétitifs. Ils peuvent être sanctionnés et pas seulement qu'à partir de 22h ! Le tapage nocturne c'est lorsqu'ils ont lieu de 22h à 7h. Pensez à prévenir vos voisins, si vous organisez une fête.

Pour respecter la tranquillité de chacun, certaines règles sont à respecter.

Vous souhaitez jardiner ou bricoler, des horaires sont à respecter pour éviter de déranger vos voisins ! Les outils comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. sont à utiliser :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'auteur est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe (450 € au plus).

Si vous souhaitez en savoir  www.bruit.fr

DÉCHETS

DES CONTAINERS PLEINS ?

18 points TOM sont répartis sur l'ensemble de la commune afin de collecter les déchets ménagers.



Pour tout problème concernant le ramassage des ordures ménagères ou la saturation des containers, *contacter Angers Loire Métropole au 02 41 05 54 00 (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h).*

Les sanctions pénales destinées à lutter contre les dépôts sauvages de déchets sont renforcées. Vous risquez donc **une amende forfaitaire de 135€** (contravention de 4e classe) pour les dépôts, abandon, jet ou déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet. **Parmi les déchets visés : masques, gants, mégots ou tout autre déchet jeté sur la voie publique.**

Pour le ramassage des poubelles sur les écarts, quelques calendriers édités par Angers Loire Métropole sont disponibles en mairie.

Le jour de collecte est le lundi des semaines paires de 5 à 20h.

VOUS FAITES DU TRI ET NE SAVEZ QUE FAIRE DE VOS ENCOMBRANTS ?

La déchèterie-recyclerie Emmaüs est ouverte :

DU 2 NOVEMBRE AU 31 MARS :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
- le samedi : 9h-17h

DU 2 JUIN AU 31 OCTOBRE :

- du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
- le samedi : 8h30-18h.

POUR RAPPEL

les déchets verts non secs issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage ne doivent pas être brûlés à l'air libre en zones urbaines et boisées (référence Arrêté préfectoral du 11 mars 2019). Les végétaux peuvent être déposés en déchetterie.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés **est interdit**. Pour évacuer ces déchets, adressez-vous à la déchetterie.

VOUS SOUHAITEZ BROYER VOS VÉGÉTAUX À DOMICILE ?

Pour évacuer vos branchages, il est possible de les broyer à domicile. Vous obtiendrez du broyat qui pourra être utile à vos plantations, votre potager ou comme matière sèche pour votre composteur.

Vous pouvez réserver un broyeur chez un loueur conventionné. Vous pourrez ainsi bénéficier d'une réduction pour la location du matériel.

Pour plus d'informations :



Infos déchets au 02 41 05 54 00

VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?

ADOPTER LE COMPOSTAGE

Pour les personnes disposant d'un jardin, Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des composteurs de 345 litres.

Si vous êtes intéressé(e), il suffit de vous inscrire au 02 41 05 54 00 ou vous rendre sur site internet d'Angers Loire Métropole à la rubrique Gestion des Déchets.



URBANISME

LITIGE



VOUS SOUHAITEZ RÉGLER UN LITIGE ?

Le conciliateur de justice est disponible pour régler un litige (de la consommation locataire-propriétaire, commerciaux, prud-hommes) ou un conflit de voisinage. Il est présent dans différentes communes voisines.

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE -
Mairie // 02 41 72 14 80
2^{ème} Mercredi de 9h-12h sur rendez-vous

BOUCHEMAINE
Mairie // 02 41 22 20 00
3^{ème} Mardi de 9h30-12h sur rendez-vous

Liste disponible sur
www.conciliateurs.fr

Demander une assistance juridique, obtenir réparation, faire respecter ses droits... La Maison de justice et du droit de l'agglomération angevine regroupe au sein d'un même lieu, des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation...

Centre commercial du Chapeau de gendarme, avenue Winston-Churchill à Angers.

- lundi, mardi, mercredi et vendredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

- jeudi de 13h30 à 19h30

Pour prendre rendez-vous : 
02 41 45 34 00
mjd-angers@justice.fr

VOUS PROJÉTEZ DE CONSTRUIRE, MODIFIER, DÉMOLIR UNE CONSTRUCTION SUR VOTRE PARCELLE ?

Quelques règles sont à respecter en fonction de votre projet !

- Vous édifiez une clôture, modifiez vos ouvertures ou votre façade, installez des panneaux photovoltaïques, construisez un abri de jardin (entre 5 et 40m² et 20m² en zone N ou A), un garage, une extension de votre habitation principale (surface inférieure à 40m² et 20m² en zone N ou A), modifiez la destination de votre garage, installez une piscine...



vous devez déposer en mairie un dossier de DÉCLARATION PRÉALABLE.

Le délai d'instruction est de 1 mois.

- Vous construisez votre maison, faites une extension (au-delà de 40m² et 20m² en zone N ou A), **vous devez déposer en mairie un dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE.**

Le délai d'instruction est de 2 mois pour une maison individuelle, 3 mois pour tout autre construction.

Avant tout dépôt de dossier, il faudra vous assurer du zonage sur lequel se situe votre parcelle et que le projet respecte les prescriptions inscrites au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Renseignements auprès du service urbanisme :
urbanisme@saintlambertlapotherie.fr

L'ESPACE PUBLIC EST UN BIEN COMMUN

Les Lambertois qui possèdent **une haie peuvent lui faire une petite taille**. Les piétons (adultes comme enfants) vous remercieront par avance de libérer les trottoirs et chemins, afin qu'ils circulent en toute sécurité. Il est quand même rappelé que s'il arrive un incident dû à des branches ou des ronces qui dépassent, c'est la responsabilité du propriétaire qui est engagée.

ÉCOLE SAINT MAURILLE

Un projet d'établissement pour l'école St Maurille



A la réécriture du projet pédagogique de l'école, l'équipe pédagogique s'est tournée sur l'hétérogénéité du public accueilli dans les écoles.

De plus en plus, nos classes accueillent des élèves avec des compétences variées et des besoins différents.

L'école a à cœur de pouvoir répondre au maximum aux attentes des élèves.

Dans ce questionnement l'idée de ne pas cloisonner les élèves dans un seul niveau a fait son apparition.

Au-delà du simple fait d'adapter l'enseignement à tel ou tel élève, l'envie des enseignants est de proposer des moments dans la semaine, où chaque élève pourrait aller étudier la multiplication s'il est prêt (même en CP) et à l'inverse retravailler la compréhension du système numérique avec du matériel même en CM.

L'idée est de tendre de plus en plus vers une pédagogie répondant aux besoins des élèves qui nous sont confiés.

Des portes ouvertes de l'école ST Maurille seront organisées : le vendredi 9 avril 2021 de 17h à 19h, si les conditions sanitaires le permettent.

La cour de l'école St Maurille fait peau neuve

Les associations de parents d'élèves ainsi que l'équipe pédagogique travaillent depuis 1 an ½ sur la rénovation de la cour d'école.

Celle-ci devrait voir le jour pour la rentrée 2021.

Cet espace cour avait besoin d'être rénové, en effet une cour d'école est non seulement un lieu de vie primordial pour les élèves mais c'est un lieu où beaucoup d'apprentissages peuvent se dérouler.

Cette cour a été pensée pour tous : des lieux pour se défouler bien sûr (espace multisport et course), mais aussi un espace calme, un espace vert et un espace cabane.

Une partie de cette rénovation fera appel aux dons, alors si vous voulez soutenir notre projet n'hésitez pas à contacter l'école au 02 41 77 51 69.

ATELIERS JEUNES VACANCES 2021

Depuis plus de 10 ans, les Ateliers Jeunes Vacances (AJV) permettent à des jeunes lambertois, âgés de 14 à 17 ans, d'effectuer sur la commune des actions citoyennes et des travaux d'amélioration du cadre de vie. Ces dernières années, par exemple, les jeunes ont repeint les anciens vestiaires de foot, aider les services techniques dans leurs missions d'entretien des espaces verts, aider à la remise en état des classes pour la rentrée scolaire.

Cette année encore le dispositif est renouvelé et deux périodes d'AJV, du 26 au 30 avril et du 16 au 20 août, sont organisées. Ces ateliers permettent aux jeunes de débloquer une bourse aux projets d'un montant de 80 € après 5 matinées de travail.

Nombre de places limité à 4 jeunes par période (avec mixité filles-garçons).

Renseignement et inscriptions auprès de l'animateur de l'espace jeunes :

Gaël SOUFFOIS - 06 29 86 27 95

saintlambertlapotherie@leolagrance.org



AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide au passage du permis de conduire. Elle s'adresse plus particulièrement aux jeunes entre 18 et 26 ans et en recherche d'emploi, qui n'ont pas le permis B. Une aide sous forme de prêt et/ou de dons pourra être versée en fonction du quotient familial.

Renseignements en Mairie

Le Conseil Départemental à travers le fond d'aide aux jeunes peut soutenir les 18-25 ans dans l'élaboration ou la conduite de leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Une aide financière pour contribuer au financement du permis B peut être envisagée.

Renseignements auprès de la Mission Locale Mme Pareige - antenne de Beaucouzé au 02 56 56 50 48 ou la Maison des Solidarités des Hauts Anjou au 02 41 96 97 20.

La région Pays de la Loire va financer 7000 permis de conduire pour les jeunes (de moins de 26 ans) peu qualifiés et sans emploi en 2021. Pour y souscrire, il faut se connecter à l'application « Mon compte formation » et acquérir la formation requise auprès d'une auto école. La Région abondera automatiquement le compte personnel de formation de chaque bénéficiaire, dans la limite de 1 600 euros.

Renseignements auprès de la Mission locale.

ET SI ON SE METTAIT AU TENNIS !

Les beaux jours arrivent et les terrains de tennis extérieurs s'animent ! Les contraintes sanitaires nous empêchent toujours de redémarrer les cours en intérieur... mais pas dehors !

Depuis le 10 mars, les licenciés ont donc retrouvé leurs moniteurs avec, couvre-feu oblige, de nouveaux horaires, le mercredi après-midi pour les jeunes et le samedi pour les lycéens et adultes.

Bien entendu, la météo est la cheffe d'orchestre mais nous comptons bien sur l'arrivée du printemps pour favoriser cette reprise.

Nous avons aussi pensé aux enfants et aux adultes non adhérents qui aimeraient reprendre une activité sportive.

Nous vous proposons un carnet de 3 cours collectif d'une heure valable jusqu'à mi-Juillet : 15€ pour les enfants et 25€ pour les adultes.

De nombreux évènements

On ne peut pas dire que les projections soient très optimistes pour les inscriptions de l'année prochaine, quelle que soit l'activité concernée. Et bien, nous, on parie le contraire en misant sur l'organisation de nombreux évènements

- Des tournois Multi-Chance Filles 11/12 ans, Garçons 15/17 ans et Adultes
- Des stages enfants/adultes pendant les vacances de Pâques
- TAP tennis à l'école après les vacances de Pâques
- Un tournoi de doubles Adultes sur un WE en Juin
- Un tournoi « Carré magique » Famille sur un samedi en Juin
- Un Koh-Lanta tennis Enfants sur un mercredi après-midi en Juin

Nous calerons les dates en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Et l'avenir dans tout ça ?

Nous continuons à croire qu'il est essentiel de proposer des activités sportives de proximité sur la commune. Nous avons donc initié avec la Mairie un projet de rénovation des terrains extérieurs. L'objectif est de proposer 2 terrains de tennis fermés et réservables par Internet. L'accès aux courts se ferait via un code reçu par Texto. Elle serait gratuite pour les adhérents et payante à l'heure pour les non adhérents.

Le saviez-vous ?

Clément TABUR, jeune tennisman Lambertois de 20 ans, a gagné en Février son 1^{er} tournoi professionnel aux Etats-Unis. Formé à ses débuts au club, il est actuellement 418^{ème} au classement mondial.

A bientôt sur les terrains

Pour tous ceux qui souhaiteraient accéder aux terrains, nous vous proposons une formule à 40€ l'année. Celle-ci vous permet de réserver les terrains par Internet tout au long de l'année.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 06.43.02.64.32, par email à tennis.saintlambertlapotherapie@gmail.com ou via facebook à www.facebook.com/tennisclubslp.

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES PETITS FUTÉS »

Un service aux familles
lambertoises menacé ?



Pour ceux et celles qui ne le savent peut-être pas, l'accueil de Loisirs à Saint Lambert est associatif et aujourd'hui géré par l'association Familles Rurales de la commune.

L'association Familles Rurales de Saint Lambert la Potherie, c'est une dizaine de bénévoles investis depuis plusieurs années ou quelques mois. Une majorité s'est engagée il y a 3 ans alors même que l'association rencontrait des difficultés à « recruter » de nouveaux bénévoles et que l'équipe en place envisageait la mise en sommeil de l'association et, de fait, la fermeture de l'accueil de loisirs.

Depuis, des appels à bénévoles sont régulièrement lancés, de nouveaux projets ont vu le jour tels que le marché de producteurs locaux en 2019. Malheureusement, la crise sanitaire est passée par là. Les projets ont été suspendus, les inscriptions à l'accueil de loisirs se font désormais en ligne avec pour effet de réduire le lien entre les familles et les bénévoles. Or, il semble important de le rappeler, sans l'engagement des bénévoles, l'accueil de loisirs ne pourrait fonctionner.

L'assemblée générale de l'association approche et nous avons besoin de nouveaux bénévoles pour maintenir un service utile aux familles, relancer nos projets. Aussi, parents, grands-parents, habitants souhaitant contribuer à la vie locale REJOIGNEZ-NOUS !

Contact : afr.stlambert@gmail.com

Hommage à Violaine MOSSLER, ancienne présidente de l'association, disparue dernièrement.

LAMBERTOIS PÉTANQUE CLUB

L'aménagement des extérieurs continu, un grand merci à nos bénévoles pour ce coup de main !

Nous sommes toujours à la disposition des personnes qui seraient intéressées pour nous rejoindre au sein du club. Les entraînements sont toujours d'actualité, en respectant les gestes barrières. Les horaires des entraînements ont changé, suite aux événements du COVID, elles sont maintenant de 14h30 à 17h30 le lundi et jeudi.

Bienvenue aux nouveaux adhérents !

Contact : CHAZAL Thierry 06 19 97 12 60 /
DUBIER Serge 06 30 37 81 12

Mail : lambertoispetanqueclub@gmail.com /
sergejeannette@hotmail.fr



BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux horaires

La bibliothèque connaît une bonne fréquentation et des réservations via le portail Latulu (latulu.c3rb.org) en hausse.

Avec la mise en place du couvre-feu, elle a été contrainte d'aménager les horaires d'accueil du public :

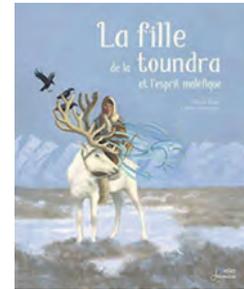
ouverture le mercredi de 14h30 à 17h30, le vendredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h.

Les prix Hé Lisez-moi et Encore une Histoire

Le réseau Latulu a décidé de reconduire les prix **Hé Lisez-moi et Encore une Histoire**, qui avaient été annulés l'an dernier, en gardant la même thématique du conte. "Le réseau met à la disposition de ces classes deux mallettes pédagogiques sur les contes, pour sensibiliser les enfants à cette forme de récit", précise Christine Mercier, la coordinatrice du réseau.

Dans le cadre du prix « **Hé lisez moi !** » les enfants sont invités à lire 4 contes dans leur niveau de lecture. Ils voteront pour déterminer le conte le plus apprécié. L'autrice et illustratrice Marie Diaz, qui a illustré certains des contes de la sélection, viendra à la rencontre des classes de Mme Hurth (Félix Pauger) et de Mme Vaidie (Saint Maurille) en avril également, pour un moment d'échange et de découverte de l'univers poétique et coloré de cette "tisseuse d'imaginaire".

Dans le cadre de « **Encore une histoire** » les élèves de maternelle et CP sont invités à lire plusieurs contes et pourront créer des œuvres artistiques en rapport avec ces récits. Un spectacle est proposé pour 2 classes de maternelle et CP, "La vraie princesse" de la compagnie « Piment d'oiseau », le 1^{er} avril, à Saint Clément de la Place.



Un spectacle jeune public

Le samedi 29 mai, à 10h30 et 16h, Mickaël Huerquais et Patricia Bédard de la compagnie « **Imagin'étochatou** » présenteront leur spectacle pour jeune public « On va s'poiler ». Ce spectacle gratuit, financé par le réseau Latulu, s'adresse à tous à partir de 3 ans. La fréquentation sera régulée : jauge limitée et la distanciation physique respectée, en fonction des décisions gouvernementales liées au Covid19 en vigueur.

Un balade contée

La traditionnelle balade contée se déroulera à Saint Clément de la Place **le 4 juin**. Lors de cette déambulation nocturne, des contes, dont certains adaptés aux plus jeunes, seront proposés par des conteuses du réseau.

La bibliothèque recherche des volontaires afin d'enrichir la sympathique équipe de bénévoles.

Contact : biblio.stlambertlapotherie@laposte.net

ADMR

Pour être plus proche de la population ce sont des bénévoles de votre commune ou proches, qui répondent à vos demandes, vous conseillent pour des services personnalisés en fonction de vos attentes et vos besoins. Ce sont aussi des salariés recherchés sur place.

Nos valeurs sont celles de l'écoute, de solidarité et de confidentialité.

Les bénévoles et les salariés œuvrent au quotidien et en proximité pour apporter un maximum de satisfaction.

N'oubliez pas nos multiples services (pas seulement les personnes âgées ou handicapées, aussi lors des naissances avec des aides CAF, et la garde d'enfants) à consulter sur le site de votre commune ou sur les plaquettes en mairie.

ADMR Feneu et environs - 29 rue de la Mairie - 49770 La Meignanne

Secrétariat : 02 41 32 11 88

Mél : feneu@asso.fede49.admr.org / Site : www.admr.org

• BÉNÉVOLES :

> **Dossiers Familles (- de 60 ans)**, Thérèse ROBIN - 02 41 77 52 62

> **Personnes âgées (+ de 60 ans)**, Béatrice RENOUE - 06 88 82 21 64

JOB D'ÉTÉ
confiné ou pas
T'AS UN EMPLOI !

Aider des personnes âgées

Garder des enfants

Accompagner des personnes en situation de handicap

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Renseigne-toi auprès de l'association ADMR proche de chez toi !
Association ADMR FENEU et environs
29 rue de la Mairie - La Meignanne
49770 LONGUENEE EN ANJOU
02 41 32 11 88 / recrutement@fede49.admr.org

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Dans le précédent bulletin municipal vous avez eu l'occasion de découvrir l'histoire de cette enfant dévorée par les loups qui, peut-être, serait à l'origine de l'édification du calvaire des Terrières.

Ce sujet en est un parmi tant d'autres, travaillé par un groupe de bénévoles passionnés par la Petite et la Grande histoire de notre commune... Ainsi le 23 janvier dernier, celui-ci s'est à nouveau réuni autour de ses recherches sur les moulins à eau et à vent de Vilnière. Sous la houlette de Michel RACLIN, éminent spécialiste membre de l'association des moulins d'Anjou, le groupe a pu se rendre compte sur site de toute une histoire et l'activité humaine qui nous ont précédées au XVII^e et au XIX^e siècle... Il reste quelques vestiges qui ont aussi intéressé quelques passionnés de la commune de Beaucouzé, venus rejoindre les lambertois.

Nul doute que tous les travaux actuellement menés pourraient aboutir à l'élaboration de documents passionnants susceptibles d'intéresser les grands mais aussi les plus jeunes... Les membres du groupe Histoire et patrimoine ne manqueront pas de vous en faire écho autant que possible. Une association est en cours de création. Venez la rejoindre !



Contact du groupe histoire :
histoireslp@gmail.com

Un moulin à eau et deux moulins à vent à Vilnière

Nombre de Lambertois connaissent le chemin de la Mallerie qui, après le passage sous l'autoroute, mène à Vilnière. C'est en effet un lieu de promenade idéal, au milieu du bocage, dont le calme n'est interrompu qu'un instant par le bruit des automobiles et camions filant vers l'océan, ou vers la capitale.

Mais qui sait, parmi les promeneurs que ce chemin, jadis, menait vers des moulins dont un moulin à eau, le seul qui puisse être revendiqué par la toute nouvelle commune de Saint-Lambert-la-Potherie, depuis la Révolution ? Qui sait encore qu'à quelques pas après la traversée du tunnel piétonnier de l'A11, débutait la rive d'un vaste étang noyant sur 16 hectares, les prairies verdoyantes qui se perdent au pied des coteaux de Beaucouzé ?

Cet étang fut créé pour le seul service d'un moulin à eau dont ne subsiste que la chaussée, longue digue de 150 m de longueur. Ce véritable barrage contraignait la Vilnière, modeste ruisseau prenant sa source non loin des Ecots, à former le plan d'eau. La Vilnière n'avait comme seule issue, pour rejoindre sa lointaine destination de l'étang Saint-Nicolas, qu'un passage forcé de ses eaux alimentant la roue du moulin et, probablement, un déversoir lui laissant libre cours vers sa destination. Son parcours cependant n'était pas sans obstacles, encore interrompu par trois barrages, à la Haie et à Coicault, trois étangs disparus de Beaucouzé.

Ce vieux moulin intrigue aujourd'hui comme intrigue souvent toute chose disparue dont on connaît mal l'histoire. Cette histoire fut pourtant effervescente, sans doute, en des temps où les campagnes bruisaient de mille bruits d'une population nombreuse et active. Les lignées de meuniers qui s'y succédèrent, relevées dans les actes, le prouvent.

Notre équipe d'historiens amateurs Lambertois, depuis quelques temps, s'est attaché à en retrouver l'histoire, aidée en cela par quelques Beaucouzéens, car sur la butte où se trouve aujourd'hui un château d'eau, tournèrent des moulins à vent.

On sait aujourd'hui que notre moulin à eau tourna au moins du 16^e siècle jusqu'à 1850, arrêté probablement faute de meunier, ou bien de la volonté de remettre en culture les vastes prairies perdues sous les eaux. N'y avait-il pas encore deux moulins à vent pour relayer son activité !

On redonna à la Vilnière son cours naturel. On démolit les murs du vieux moulin. Au fil du temps, s'épaissit irrémédiablement son mystère.

Si certains parmi-vous, chers lecteurs, ont également cherché, collecté, archivé, n'hésitez pas à nous en faire part ! Mieux encore, à nous rejoindre dans la quête de l'histoire de Saint-Lambert.

Michel Raclin

AGENDA

- 12 avril à 20h30 : Conseil municipal public
- 17 mai à 20h30 : Conseil municipal public
- 13 juin : 1^{er} tour des élections départementales et régionales
- 19 juin de 8h30 à 11h30 : don du sang, salle communale
- 20 juin : 2^{ème} tour des élections départementales et régionales
- 28 juin à 20h30 : Conseil municipal public

VACCINATIONS

Vous êtes nombreux à rechercher un centre de vaccination près de chez vous pour prendre rendez-vous.

- Centre de Vaccination - ANGERS
Les Greniers Saint Jean,
1 Place du Tertre Saint-laurent,
49100 ANGERS - 02 41 05 59 99

Un numéro vert 0800 009 110 (7/7j de 6h à 22h) est également lancé pour bénéficier d'une aide à la prise de rendez-vous.

En cas de besoin, le service de transport solidaire proposé par le CCAS est à votre disposition pour vous accompagner au rendez-vous.

INSCRIPTIONS ÉCOLES

Les inscriptions à l'école maternelle Félix Pauger pour la rentrée de septembre 2021 sont ouvertes.

M. GILLES, directeur école élémentaire - 02 41 77 54 36

Mme MARTIN, directrice école maternelle 02 41 77 55 23

LISTES ÉLECTORALES

Vous êtes nouvel arrivant sur la commune, vous avez déménagé sur la commune, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

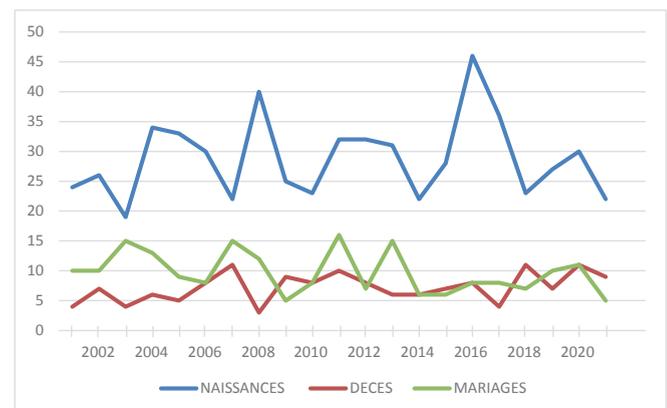
- Venir en mairie avec votre pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Utiliser le service en ligne sur **www.service-public.fr**

Une demande de vérification pourra être faite notamment pour les jeunes inscrits d'office. Le nom, prénom, adresse et date de naissance seront demandés.

Renseignements en mairie au 02 41 77 55 06

ÉTAT-CIVIL

ÉVOLUTION DE L'ÉTAT CIVIL DE ST LAMBERT LA POTHERIE



 Commune de Saint Lambert la Potherie

Une page facebook a été créée dernièrement, elle permet d'y retrouver l'actualité municipale.

N'hésitez pas à vous y abonner.

PROCHAIN MAGAZINE / N° 100

Afin de préparer au mieux le prochain magazine (parution le 2 juillet), la commission communication a fixé la date de remise des articles au **4 juin 2021**.

Envoyez vos articles et photos par mail : communication@saintlambertlapotherie.fr

Merci.

